

# Les fronts se durcissent dans le village de Bassins

**Politique communale** Pour contrer un collectif qui empêche la démolition de la salle communale, le syndic briguera un nouveau mandat.



Par Raphaël Ebinger 10.12.2014

Didier Lohri tient à défendre jusqu'au le projet de construction d'appartements à la place de la grande salle.

Image: Alain Rouèche

Dans le conflit entre la Municipalité de Bassins et un collectif emmené par une poignée d'opposants au syndic, Didier Lohri, les fronts se durcissent. Mardi en début de Conseil communal, le bouillonnant syndic s'en est pris au groupe qui bloque le projet de démolition de la salle communale. Et, dans la foulée, il a annoncé qu'il briguerait un nouveau mandat en 2016, alors qu'il avait affirmé jusqu'alors qu'il quitterait la politique lors des prochaines élections. Trois municipaux sur quatre — Pierre Miauton a décidé de ne pas poursuivre — suivront le mouvement.

«Le collectif attend le renouvellement des autorités pour obtenir gain de cause, a souligné Didier Lohri. Il m'a donc motivé à poursuivre mes activités. Et je pourrais ainsi aussi me défendre contre les attaques qui surviendront jusqu'à ce que l'autorisation de construire soit délivrée.»

Au centre de la querelle, la personnalité du syndic franc-tireur est évidente. Elle se traduit par l'opposition à la démolition de la grande salle, qui avait été acceptée lors d'un référendum.

Le recours du collectif est actuellement dans les mains de la Cour de droit administratif et public. «Nous aurons perdu deux ans, souligne Didier Lohri. Ce qui coûtera cher à la collectivité: près de 30'000 à 35'000 francs.» Ne pouvant compter sur les loyers des appartements envisagés à la place de la grande salle, la Municipalité a obtenu il y a quelques semaines une hausse de 1 point d'impôts.

Le collectif, qui n'a pas souhaité communiquer sur l'affaire, a aussi déposé une opposition à la transformation de la cuisine de l'auberge, actuellement inoccupée. Le chantier devait permettre la production de repas pour l'UAPE. Dans ce dossier, les opposants ont même demandé la récusation, en vain, de la Municipalité. Ils jugeaient que l'Exécutif ne pouvait délivrer une autorisation d'entreprendre les travaux qu'il avait lui-même demandée.

En février 2016, les élections communales seront animées à Bassins. Le collectif pourrait présenter une liste contre celle emmenée par Didier Lohri. Les votants ne se prononceront pas seulement sur la composition de l'Exécutif. Ils devront se déterminer pour ou contre le syndic, mais aussi sur le projet d'appartements à la place de la grande salle. (24 heures)

(Créé: 10.12.2014, 15h49)